

Rapport de la commission chargée d'étudier le Rapport du Préavis N° 01-2026 - Réponse au postulat de M. Jacques Marmier " Pour la protection des nageurs sur les plages de Corseaux"

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La commission était composée de :

- M. Patrick Forestier, président
- Mme Karin Gartenmann, rapporteuse
- Mme Patricia Gremion
- M. Jacques Marmier
- M. Thierry Aubert

La commission s'est réunie le mercredi 11 mars 2026 à la salle Monod en présence de Mme Sabine Carruzzo.

Introduction :

Lors de cette séance, la commission a discuté de l'installation de bouées jaunes qui peut sembler simple, mais qui engage fortement la responsabilité de la commune. Après examen du postulat de Monsieur Marmier, la commission a clarifié les zones concernées qui comprend deux plages à la Grotte et une troisième située à l'entrée du port de la Pichette, avec des risques notamment pour les enfants et les nageurs, surtout en fin de journée.

Avis de la commission :

Les bouées jaunes constituant un balisage durant la saison de baignade (mai à octobre), leur mise en place impliquerait des contraintes réglementaires pour la commune, une interdiction de pénétrer dans la zone pour les bateaux à pagaie, stand-up paddle ou autre, un entretien régulier et des coûts non négligeables.

Dans ce contexte, la Municipalité privilégie des panneaux d'information à terre clairement signalés et une baignade libre sous la responsabilité des usagers.

La commission approuve la décision prise par la Municipalité et remercie Mme Caruzzo pour l'installation d'une main courante facilitant l'accès au lac à côté du plongeur de la Grotte.

Conclusion :

En conclusion, la commission, à la majorité des membres présents, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Le président
Patrick Forestier



Corseaux, le 20.07.2026

La rapporteuse
Karin Gartenmann

